

1. *Débitrice:* **Luini SA**, Au Molliau , 1131 **Tolochenaz**
2. *Déclaration de faillite:* 29.04.2003
3. *Procédure:* ordinaire
4. *Echéance pour la remise des créances:* 14.06.2003
5. *Remarques:* But: exploitation d'une entreprise de travaux publics et privés, maçonnerie et peinture.  
Les créanciers sont convoqués à la première assemblée des créanciers qui sera tenue le 5 juin 2003 à 10 h 30 à la Salle Polyvalente de Tolochenaz.  
Les co-débiteurs, cautions et autres garants on le droit d'y assister.  
Les créanciers qui ont produit dans le cadre du sursis concordataire sont tenus de le faire à nouveau au jour de la faillite malgré les dispositions de l'art. 234 LP.  
Les productions devront être adressées à la Fiduciaire Michel Favre SA Lausanne, succursale d'Echallens, chemin du Grand-Record 7, Case postale 131, à 1040 Echallens.  
La société en faillite est propriétaire des immeubles suivants:
  - Parcelle RF 297, fo 14, sise rue Centrale 24 à Morges
  - Parcelle RF 505, fo 13, sise Avenue de Peyrolaz 3 à Morges
  - Parcelle FR 1327, fo 13, sise En Peyrolaz à Morges
  - Parcelle RF 89, fo 9, sise chemin du Saux à Tolochenaz
  - Parcelle RF 87, fo 6, sise Route de la Gare à Tolochenaz
  - Parcelle RF 88, fo 6, sis Ch. du Saux et Route de la Gare à Tolochenaz
  - Parcelles RF 208 et 1160 sises au lieu-dit "Les Cornes de Cerf", en fait Le Frêne A et B sur la Commune de Forel.Fiduciaire Michel Favre SA, Administration spéciale  
1040 Echallens

(00988336)